

peser leur fromage et sont retournés parfaitement convaincus que tout se faisait correctement ; n'empêche pas que cette idée de favoritisme de la part du peseur public envers les acheteurs a toujours subsisté.

Durant ces dernières années des plaintes nombreuses ont été déposées au ministère fédéral de l'Agriculture en rapport avec cette question. L'honorable ministre de l'Agriculture, voulant aider si possible au règlement définitif de ces difficultés, institua en 1912 une commission royale et nomma comme commissaires, MM. R. A. Pringle, A. H. Hodgson et S. J. McDonell. Ces commissaires avaient été investis de pouvoirs très étendus, leur permettant de s'enquérir sur tous les faits se rapportant au pesage du fromage à Montréal, ainsi que sur certaines autres questions se rapportant à ce commerce.

Le 5 août 1912, je recevais une lettre de Monsieur R. A. Pringle, président de cette commission, m'informant que j'avais été nommé peseur officiel pour la dite commission ; en même temps on me chargeait de m'enquérir des faits suivants afin d'en faire rapport à la commission.

Premièrement, si les balances dont le peseur public se servait pour peser le fromage étaient correctes.

Deuxièmement, si le peseur public et ses assistants pesaient le fromage correctement.

Troisièmement, si le peseur public faisait inspecter ses balances aux termes de la loi.

Quatrièmement, de prendre connaissance des différentes plaintes faites soit par des vendeurs ou des acheteurs.

Cinquièmement, de voir si les acheteurs de fromage à Montréal exerçaient une pression quelconque sur le peseur public, afin d'en retirer des avantages personnels au détriment des vendeurs ou des patrons de fabriques.

Sixièmement, de prendre connaissance de toute chose se rapportant au pesage du fromage dans tous ses détails et de voir si les vendeurs ou patrons de fabriques recevaient justice pleine et entière de la part des acheteurs.

Le 6 août je suis entré en fonctions et durant trois mois j'ai fait une enquête aussi complète que possible. Voici en résumé ce que j'ai trouvé.

Du 6 au 26 août, à Montréal, j'ai en compagnie du peseur public, M. John McLeod, pesé 854 boîtes de fromage provenant de 171 fromageries différentes ; j'ai pesé ces fromages aussitôt leur arrivée dans les entrepôts des acheteurs.

Voici ce que j'ai trouvé :

60 lots, pesanteur exacte.

111 " " inexacte, variant de $1/5$ à $16/5$ en moins.

31 " " " " $1/5$ à $11/5$ en plus.

$1/5$ ou $16/5$ veut dire que la perte dans le poids a été de une livre sur 5 fromages, ou 16 livres sur 5 fromages, suivant le cas.